COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lausanne, le 22 septembre 2020

Primes maladie 2021

Une hausse modérée reste une hausse

Le montant des primes maladie 2021 vient d'être communiqué. La hausse globale est pour la troisième année consécutive moins élevée que par le passé. Doit-on s'en réjouir ? A court terme bien sûr, à long terme pas vraiment. Les primes continueront à grever le budget des assurés si aucune réforme ne vient stopper la hausse constante des coûts. Les assureurs, les fournisseurs de prestations et l'industrie pharmaceutique ne semblent pourtant aucunement enclins à se concerter pour réformer en profondeur le système de santé, au détriment des payeurs de primes. Trois exemples.

Réserves excédentaires

Les caisses maladie cumulent près de 9 milliards de réserves. Une partie est placée en bourse, une autre en liquidité sur des comptes, afin de faire face à un imprévu sanitaire, et une troisième part, excédentaire, n'est que rarement rendue aux assurés. La loi et les modifications proposées par le Conseil fédéral le 18 septembre ne sont pas contraignantes et laissent toute la liberté aux assureurs: ils peuvent mais ne doivent pas restituer ces excédents. Les assureurs font bloc contre une restitution automatique qui permettrait pourtant de reverser aux assurés les montants indûment payés en trop.

Tarification trop complexe

Jusqu'à ce jour, toute réforme des tarifications médicales a entraîné, dans un premier temps, un mécanisme de baisse avant d'être rapidement compensé et de repartir à la hausse (+0,7 milliards en 2018). De telles compensations sont rendues possibles par la complexité d'un système qu'il faudrait simplifier et sur lequel les pouvoirs publics devraient pouvoir intervenir plus rapidement. La FMH continue pourtant à défendre son autonomie et à ne vouloir négocier qu'avec les représentants des assureurs. Cette manière de faire est pourtant responsable de la hausse incessante des coûts liés à l'ambulatoire. Le Conseil fédéral devrait pouvoir intervenir plus régulièrement comme il le fait pour les médicaments inscrits sur la liste des spécialités.

Prix des médicaments

Le Conseil fédéral a proposé en novembre 2017 d'instaurer un prix de référence sur les médicaments génériques. L'industrie pharmaceutique est «vent debout» contre cette réforme qui s'attaque à abaisser des marges excessives et à réduire la latitude trop grande dont les fabricants bénéficient lors de la négociation des prix.

Pour une responsabilité collective

Ces trois exemples signalent la responsabilité des différents acteurs du champ de la santé et leur tendance à privilégier la défense de leur intérêt particulier au détriment de l'intérêt général et des assurés: «Il n'y aura pas de baisse durable des coûts de la santé et donc des primes, sans un effort commun et concerté de l'ensemble des acteurs», déclare Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale de la FRC. Elle en appelle au sens de la responsabilité collective pour que l'inquiétude des payeurs de primes soit enfin entendue et que des mesures concrètes soient prises rapidement pour les soulager.

Informations complémentaires:

Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, Tél. 021 331 00 90 Yannis Papadaniel, responsable Santé, Tél. 021 331 00 90